

long terme approuvés. Sans planification des programmes, il est difficile au Comité de déterminer si les nouvelles demandes budgétaires sont liées dans tous les cas à des besoins réels et immédiats. Nous nous demandons, surtout après avoir lu la description du nombre des postes vacants au Secrétariat dans le rapport du Comité consultatif des prévisions budgétaires pour 1968 (Document A/6707), si les ressources existantes en personnel sont pleinement utilisées et si la demande du Secrétaire général de créer 524 nouveaux postes en 1968 est pleinement fondée. Nous estimons que la réduction du nombre de ces postes, de même que les autres réductions recommandées dans d'autres sections par le Comité consultatif sont raisonnables et devraient être approuvées par les états membres.

Nous désirons toutefois souligner que nous approuvons ces réductions non parce que nous voulons réduire indûment les dépenses de l'Organisation, mais parce que nous croyons qu'il est impossible d'approuver une augmentation des dépenses qui ne repose pas sur une étude approfondie prouvant qu'elles sont nécessaires aux programmes. Une planification bien faite pourra en fait amener les Nations Unies à dépenser plus qu'elles ne le font actuellement.

Ce qui est primordial, selon ma délégation, c'est de continuer à travailler à la mise en pratique des recommandations du Comité Ad Hoc des Quatorze. Ce faisant, nous garantirons une utilisation plus efficace des ressources que nous fournissons à l'Organisation des Nations Unies et nous encouragerons les états membres à adopter une attitude plus positive envers l'activité des Nations Unies à l'avenir.